

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Registre des Délibérations du conseil municipal du 02 février 2022**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
28/01/2022	03/02/2022	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt deux*

*Le 02 février à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, Elodie SACHET, DURET François, DURAND Marie-Claude

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, ALEXANDRE Pierre, LAUNAY Chantal,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Peggy BOULET donne pouvoir à Pascal HERVÉ, ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à Yann JALLU, LAUNAY Chantal donne pouvoir à Marie-Claude DURAND.

**Mme Fabienne LANDAIS a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-01-2022 : Autorisation de signature d'avenants au marché de travaux – Extension de l'école publique**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception des travaux de l'école publique le 01 février, réception à ce stade assorties de réserves qui seront levées avant réception définitive.

Il précise que pour mener à bien le chantier quelques travaux supplémentaires ont été réalisés par des entreprise, nécessitant la conclusion d'avenant au marché.

Il présente les avenants pour :

- Avenant n°1 le lot n°7 « menuiseries intérieures » : fourniture d'un bloc porte pour 780.00€ HT,
- Avenant n°2 pour le lot n°8 « cloison sèche isolation » : pose du bloc porte et isolation supplémentaire pour 789,98€ HT
- Avenant n°1 pour le lot n°10 « revêtements de sol » : calepinage des sols suite au choix des coloris pour 540,00€ HT
- Avenant n°1 pour le lot n°11 « peinture » : nettoyage et remise en peinture menuiseries et mur existants pour 1037,02€ HT

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour la signature de ces avenants et le paiement des états de paiements correspondants.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Prend acte** des demandes d'avenants au marché tels que présentés par monsieur le Maire

**Autorise** monsieur le Maire à signer lesdits avenants

**Autorise** monsieur le Maire à mettre en paiement les sommes supplémentaires prévues dans ces avenants

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°02-01-2022 : Autorisation de signature d'avenants au marché de travaux – Extension de l'école publique**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception d'un avenant de la part du bureau d'études technique Hay, chargé des études fluides pour l'extension de l'école.

Cet avenant est un avenant de transfert, la société faisant l'objet d'un changement de propriétaire et de statuts.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Prend acte** de la demande d'avenant de transfert au marché

**Autorise** monsieur le Maire à signer ledit avenant

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°03-01-2022 : Modification de la tarification de la vaisselle**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que jusqu'à la commune met à disposition, contre facturation, de la vaisselle pour les associations comme pour les particuliers.

Il précise que deux types de facturation sont proposées : vaisselle retournée propre ou vaisselle retournée sale.

Considérant le temps passé par le personnel municipal pour nettoyer de la vaisselle retournée sale, monsieur le Maire propose au conseil municipal de stopper cette prestation et de ne prêter de la vaisselle aux associations et particuliers qu'à la condition qu'elle soit restituée propre.

Il propose de conserver la tarification existante pour la vaisselle propre, telle que fixée dans la délibération du 11 décembre 2008 et d'assortir la mise à disposition d'une caution

- de 300€ pour la prise de couverts jusqu'à 100 unités
- de 500€ au-delà de 100 unités

Il précise que cette caution permettra de s'assurer du retour d'une vaisselle propre et qu'à défaut elle sera encaissée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** la suppression de la tarification de location de vaisselle avec retour non lavé

**Fixe** une caution pour toute location de vaisselle ainsi qu'il suit :

- de 300€ pour la prise de couverts jusqu'à 100 unités
- de 500€ au-delà de 100 unités

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°04-01-2022 : Autorisation de vente d'un terrain municipal**

Monsieur le Maire expose au conseil une demande d'un particulier d'acquérir une parcelle mitoyenne aux siennes, appartenant à la commune.

Il précise que la parcelle se situe à Pleuriant, en zone naturelle et constitué d'un espace boisé.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Prend acte** de la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée A n°966 d'une contenance de 1 850m<sup>2</sup>

**Autorise** monsieur le Maire à procéder à la vente de cette parcelle en faveur de monsieur Maël Roger au tarif de 500€

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°05-01-2022 : Autorisation de signature - convention locale ouverture et manifestation dans les églises en Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire expose au conseil la convention proposée par le Département visant à assurer l'ouverture de l'église de Bazouges la Pérouse et la possibilité d'y tenir des manifestations dans le cadre d'un accord avec le curé affectataire.

Cette convention vise notamment à ouvrir les églises ayant fait l'objet de subvention du Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial pour la rénovation des églises et du mobilier s'y trouvant.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a perçu du Département environ 450 000€ pour la rénovation de l'église et s'est vue octroyer une subvention pour la rénovation des statues de cette même église.

Il précise que la convention ne pourra être concrétisée qu'avec la signature du curé affectataire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à la convention annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°06-01-2022 : Décision modificative n°2 au Budget Zone Artisanale 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à une modification du budget Zone Artisanale 2021.

Il précise que cette décision modificative impacte des articles comptables liés à des écritures d'ordre et donc sans conséquence au niveau trésorerie.

Après s'être fait présenter la modification budgétaire et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

**Adopte** la décision modificative annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°07-01-2022 : Compte rendu des décisions prises par délégation**

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°06-03-2020 du 27 mai 2020 donnant délégations au Maire ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

-01/2022 : Attribution du marché diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement collectif

Le Maire,  
P. HERVÉ